



Mobilisons-nous contre les ordonnances de destruction sociale.

Manifestation mardi 12 septembre 2017

Départ 14h place de la Bastille

Le jeudi 31 août 2017, le gouvernement a révélé le contenu des cinq ordonnances qui entendent « réformer » le code du travail.

Comme on pouvait s'y attendre, elles vont toutes dans le même sens : plus de précarité, de flexibilité pour les salariés, plus de souplesse, de facilités pour licencier pour les entreprises... Au-delà de la méthode, consistant à agir rapidement via les ordonnances, le discours gouvernemental sur la soi-disant concertation ne change rien. La plupart des demandes du MEDEF sont satisfaites. Si les salariés des TPE-PME, déjà très fragilisés, sont les principales cibles de ces nouvelles attaques, c'est l'ensemble du salariat qui est concerné, et personne n'est à l'abri. Car l'enjeu de cette « réforme », c'est bien la disparition de la négociation collective, au profit d'une relation de gré à gré insécurisante pour les travailleurs.

La fusion des instances représentatives des personnels (délégués du personnel, élus au CE, élus aux CHSCT) a pour but d'affaiblir le rôle des syndicats en réduisant le nombre des délégués et en limitant notamment les possibilités de recours à des experts.

Les ordonnances permettront de multiplier les contrats précaires avec l'introduction des contrats de chantier, l'allongement de la durée des CDD et de leur renouvellement. On se dirige vers la fin du CDI.

Les ordonnances introduisent la rupture conventionnelle collective au lieu de mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi.

Elles limiteront le délai de recours aux prud'hommes en cas de contestation d'un licenciement et surtout, prévoient le plafonnement des dommages et intérêts.

Dans le cadre de la journée nationale d'actions et de grèves contre les reculs sociaux annoncés dans les ordonnances, les organisations syndicales CGT, FO, SUD et CFE-CGC de l'AFP appellent le personnel à participer massivement aux manifestations, à Paris comme en province, pour exiger le retrait de ces ordonnances.